**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 OCTOBRE 2024**

**Présents** : Douin Y, Meyers L, Ceulemans R, Vincent JM, Croes D, Rousch H, Maurage D

**Excusés** : Boniver J, Hakin L

1. Assemblée provinciale du 2 octobre :

Cette assemblée provinciale dédiée à la présentation des comptes de la saison 2023-2024 et du budget 2024-2025, aurait dû se dérouler au mois de septembre. Afin d’assurer la présence du trésorier celle-ci a eu lieu en octobre.

Celle-ci s’est déroulée dans un excellent climat avec la présence ou la représentation de 100% des clubs.

Au vu du bon déroulement de la réunion sportive et de l’assemblée provinciale, le comité provincial a décidé de maintenir le calendrier tel quel pour les saisons à venir, une réunion sportive (présence non-obligatoire) en septembre avant la reprise du championnat et l’assemblée provinciale (présence obligatoire) dans le courant du mois d’octobre.

1. **Commission d’arbitrage** :

Deux arbitres sont candidats pour suivre les cours d’arbitre régional. Le Comité Provincial donne un avis favorable pour les deux candidats et leur souhaite bonne chance pour cette nouvelle étape dans l’arbitrage.

1. **Championnats provinciaux** :

Le comité établit un calendrier pour l’organisation des championnats provinciaux jeunes (simples, doubles et doubles mixtes) ainsi que pour les championnats provinciaux seniors dames et messieurs (simples, doubles et doubles mixtes).

Les championnats jeunes le samedi 4 janvier (simple, double et double mixte)

Les championnats E et D le dimanche 5 janvier (simple, double et double mixte)

Les championnats C et B le dimanche 12 janvier (simple, double et double mixte).

Les inscriptions seront reçues jusqu’au mardi minuit qui précède la date de la compétition.

Une vérification stricte de la justesse des inscriptions sera de rigueur.

1. **Les chiffres** :

Voici la situation des affiliés à la date de ce jour avec une comparaison avec les années précédentes :

Pour notre province nous comptons au total (toutes affiliations confondues) 3.306 affiliations soit une augmentation de 145. Pour ce qui concerne l’Aile Francophone nous sommes à 15.288 soit une augmentation de 616 affiliés.

Si nous pouvons compter 58 affiliations joueurs, c’est les licences récréatives qui augmentent fortement +94 soit 49.74% par rapport à l’année passée.

Au niveau des dames, elles constituent 13,52 % de la totalité des affiliés de notre province. Nous sommes en dessous de la moyenne de l’AFTT (14,74%) dans le peloton de queue. Les provinces où les dames sont le mieux représentées sont celles de Namur et du Luxembourg avec près de 17%.

Ces augmentations résultent-elles d’un effet Jeux Olympiques avec une large diffusion des matchs suite à l’engouement de nos voisins français pour les frères Lebrun. La question peut se poser mais rien n’est moins certain quant à la réponse.

1. **Site internet** :

Le Comité Provincial a décidé de regrouper toutes les informations sur un seul site : www.cpdeliège.be.

Pour cette saison le site de Dominique et celui officiel sur l’AFTT resteront alimentés afin de passer progressivement puis de manière définitive vers le nouveau.

Quelques améliorations et corrections ont déjà été apportées et d’autres devraient encore être amenées au fil de son utilisation.

Le nouveau site permet en un « clic » d’être dirigé vers d’autres sites habituellement visités par un grand nombre d’affiliés.

1. **Ethias Day** :

L’Ethias Day est une journée découverte pour affiliés et non-affiliés qui se déroulent au CFTT le jour de la fête de la Communauté Française.

Cette journée permet de détecter de jeunes joueurs avec du potentiel et d’amener de nouveaux joueurs vers notre sport.

Lors de cette journée quelques joueurs ont été repérés et invités à participer aux entraînements dispensés par la commission des jeunes de la province.

1. **Divers** :
* Les arbitres qui prestent en province recevront le nouvel équipement prévu, à savoir le polo + un survêtement et le matériel nécessaire à l’arbitrage.
* La labellisation sera bientôt ouverte en ligne pour tous les clubs. Les informations encodées l’an passé resteront dans le système. Les clubs devront uniquement apporter les modifications nécessaires.